

AVENIR ACTIONS EURO PME

Diversifiez votre portefeuille d'investissement sur les petites et moyennes entreprises de la zone euro

Avenir Actions Euro PME est un FCPE nourricier⁽¹⁾ du FCP Natixis Actions Euro PME. L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque du FCPE Avenir Actions Euro PME sont identiques à celui du FCP Natixis Actions Euro PME. La performance du FCPE peut être inférieure à celle du maître en raison de ses propres frais de gestion.

Avenir Actions Euro PME a pour objectif de surperformer les marchés européens des petites et moyennes entreprises (PME)⁽²⁾ et des entreprises de taille intermédiaire (ETI)⁽³⁾, sur **une durée de placement minimale recommandée supérieure à 5 ans**.

Le fonds maître Natixis Actions Euro PME privilégie une politique de stock picking (c'est-à-dire une sélection des titres de sociétés cotées en fonction de leurs caractéristiques propres et non en fonction du secteur auquel elles appartiennent), permettant ainsi de privilégier les valeurs offrant, selon l'équipe de gestion, les meilleures perspectives de croissance. Cette sélection rigoureuse des sociétés en portefeuille est cruciale dans un secteur plus volatil et moins liquide que celui des grandes capitalisations. Ces sociétés interviennent dans de multiples secteurs d'activité, sur des segments de marché souvent très spécialisés. Innovantes, elles peuvent mettre leur savoir-faire spécifique au service des grandes entreprises. Le fonds constitue une réelle opportunité de diversification par rapport à un portefeuille actions classique qui privilégie plutôt les grandes sociétés.

Participez à l'évolution d'un segment d'entreprises choisies par l'équipe de gestion pour leur potentiel de croissance

Grâce à leur petite taille, les PME sont plus réactives pour s'adapter au contexte économique et plus flexibles face aux changements d'environnement. Certaines privilégient l'innovation, cherchent à se tourner vers l'international et peuvent se positionner sur des produits de niche à forte croissance. Elles sont en outre souvent ciblées par les grands groupes à la recherche d'expertises spécifiques. Celles qui ont un caractère familial ont, par vocation, une vision de long terme qui permet de créer de la valeur dans le temps.

Mais si les petites et moyennes valeurs offrent en général des perspectives intéressantes, ce segment cache aussi de grandes disparités. Il faut donc opérer une sélection individuelle des sociétés. Les PME sont plus risquées et peuvent être plus fragiles, mais celles-ci affichent, en contrepartie, un potentiel de performances généralement supérieur à celui des grandes entreprises.

LES POINTS CLÉS

- Une solution d'épargne liée aux opportunités de croissance des petites et moyennes entreprises de la zone euro
- Un soutien au développement et au financement des petites et moyennes entreprises européennes, notamment françaises (35 % minimum)
- 2 gérants expérimentés spécialisés par zone géographique
- Des rencontres régulières avec les dirigeants des sociétés
- Votre investissement comporte une certaine prise de risque, dont le risque de perte en capital (voir détail au verso)

FOCUS

Contribuer au financement de l'économie

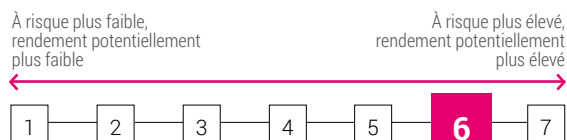
Le fonds maître étant investi en permanence à hauteur de 35 % minimum en actions de sociétés françaises, vous participez également à la réalisation du potentiel de croissance de ces petites et moyennes entreprises qui sont le cœur de l'économie nationale. Ces PME, parfois méconnues du grand public, jouent un rôle majeur dans l'économie.

(1) Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu'il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM / Fonds d'Investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/FIA dépasse 90 % de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maître, en raison de ses propres frais de gestion.

(2) La catégorie des PME est constituée d'entreprises qui occupent moins de 250 personnes, et qui ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. » Source : Insee

(3) Depuis la loi de modernisation de l'économie de 2008, est considérée comme ETI toute entreprise comptant moins de 5 000 salariés, et un chiffre d'affaires de moins de 1,5 milliard d'euros, ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer.

LES RISQUES

Au travers de son investissement dans le FCP Natixis Actions Euro PME, le fonds Avenir Actions Euro PME est exposé aux risques suivants :

- risque de perte en capital (le capital n'est pas garanti),
- risque actions, risque lié aux petites et moyennes capitalisations, risque de gestion discrétionnaire et risque de change lié à l'investissement en actions dont des actions de pays hors zone Euro,
- risque de taux, lié à l'investissement en produits de taux,
- risque de liquidité, lié au caractère peu liquide des actions de petites et moyennes capitalisations.

LES ÉQUIPES

Natixis Interépargne est leader de la tenue de comptes d'épargne salariale en France avec près de 3 millions de comptes gérés et 27,91 % de parts de marché⁽¹⁾. Depuis 45 ans, Natixis Interépargne accompagne les entreprises en matière de rémunération complémentaire afin de valoriser durablement leur politique de ressources humaines.

Natixis Asset Management se place au tout premier rang des gestionnaires d'actifs européens avec 358,8 milliards d'euros sous gestion et 699 collaborateurs⁽²⁾.

(1) Source : AFG au 31 décembre 2016.

(2) Source : Natixis Asset Management au 31 mars 2017.

CONTACTS NATIXIS INTERÉPARGNE

- **Par téléphone** : pour les entreprises 02 31 07 74 74*
pour les épargnants 02 31 07 74 00*
* coût d'un appel téléphonique non surtaxé
- **Par Internet** : www.interepargne.natixis.com
- **Par courrier ou par fax** : coordonnées figurant sur les relevés de compte d'épargne salariale et les avis d'opérations

Caractéristiques principales

Nom du fonds	Avenir Actions Euro PME
Univers d'investissement	Actions de sociétés de petites et moyennes capitalisations de la zone euro
Fonds de fonds	Non
Fonds maître	Natixis Actions Euro PME
Forme juridique	FCPE
Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Société de gestion	Natixis Asset Management
Déléataire de la gestion comptable	Caceis Fund Administration
Teneur de comptes conservateur des parts	Natixis Interépargne
Dépositaire	Caceis Bank France
Date de création	9 novembre 2015
Devise	Euro
Indicateur de référence	Pas de référence officielle. À titre indicatif il peut être comparé à l'indice composite : 50% MSCI EMU SMALL CAP ⁽³⁾ + 50% CAC PME ⁽⁴⁾ en euros, dividendes nets réinvestis
Affectation des résultats	Capitalisation
Valeur de la part à la constitution	15 €
Durée minimale de placement recommandée	5 ans ⁽⁵⁾
Fréquence de valorisation	Quotidienne

(3) Indice actions représentatif des petites capitalisations des places boursières de la zone euro dans leur ensemble. Il est disponible sur www.msicbarra.com. (4) Indice représentatif de l'univers des petites et moyennes entreprises cotées françaises et éligibles à l'enveloppe fiscale PEA-PME. Il est disponible sur www.euronext.com. (5) Cette période ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs.

Commissions et frais

- **Commissions, à la charge du souscripteur ou de son entreprise** :
 - souscription à l'entrée : au plus égale à 1% du montant du versement
 - rachat à la sortie : néant
- **Commissions indirectes, à la charge du fonds** :
 - souscription : néant
 - rachat : néant
- **Frais de fonctionnement et de gestion à la charge du fonds** :
0,31 % TTC maximum l'an de l'actif net du fonds
- **Frais de gestion indirects, à la charge du fonds** :
0,90 % TTC de l'actif net⁽⁶⁾

(6) Les frais de gestion indirects sont les frais de gestion liés à l'investissement dans d'autres Fonds. Dans le cas d'un FCPE nourricier, les frais de gestion indirects correspondent aux frais de gestion totaux maximums du fonds maître, qui viennent s'ajouter à ceux du fonds nourricier hors commissions de surperformance.

POINT D'ATTENTION

Ce document à caractère promotionnel, achevé de rédiger en mai 2017, est produit à titre purement indicatif.

Les caractéristiques, le profil de risque et de rendement et les frais relatifs à cet investissement sont indiqués dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) du FCPE. Le capital investi et les performances ne sont pas garantis. Il convient de respecter la durée minimale de placement recommandée. Avant toute souscription, vous devez prendre connaissance du DICI qui devra vous être remis. Il est disponible sur le site internet www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur demande écrite auprès de la société de gestion. Natixis Interépargne et Natixis Asset Management ne sauraient être tenues responsables de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.